

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015

Présents : Christian PAILLOUX, Julien ADAMI, Maïté BARBECOT, Sylvie BURLLOT, Gérard GUITTARD, Arnaud LAPRA, Jean-Luc MIOCHE, Maria SENECAIRE, Anne-Sophie BAGE, Guy GALLAIS, Thierry VALLEIX, Arlette GENDRONNEAU, Odile VELLETT.

Excusés : Marie-Paule CHAZAL-COULON (pouvoir donné à Gérard GUITTARD), Patrice LÉBOUCHARD (pouvoir donné à Odile VELLETT)

Secrétaire de séance : Odile VELLETT.

Ordre du jour :

- D.I.A. (huis-clos)
- Débat P.A.D.D.
- Point travaux ruelles de bourg
- Point jours de Lumière
- Redevance France Télécom 2015
- Informations diverses

1- D.I.A. (huis-clos) :

Vente d'une maison d'habitation, parcelle cadastrée ZR 24 et ZR 410 parcelle située chemin de Pierre Froide.

Vente d'une maison d'habitation, parcelle cadastrée ZS 62, 63, 126, parcelle située 1 rue du Potoux, Issac.

A l'unanimité les membres du conseil ne souhaitent pas préempter pour ces deux parcelles.

Embauche secrétariat (huis-clos) :

La mise en disponibilité de Marylin VENISSE est prolongée pour une durée d'un an. Il est proposé de reconduire le contrat d'Emilie SAINT-ANDRE pour la même période. Les élus votent à l'unanimité pour.

Affaire Monsieur FAURE /Commune de Saint Saturnin concernant le permis de construire Rodarie/Cahouet :

Monsieur Faure fait appel devant la cour administrative d'appel de Lyon.

Point sur la Communauté de Communes Les Cheires :

La loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale nous conduit à travailler sur un projet de fusion des trois Communautés de Communes qui sont :

- Allier Comté Communauté
- Gergovie Val d'Allier
- Les Cheires

De 99 délégués nous passerions à 52 ou 60 délégués (1 ou 2 sièges pour St Saturnin) à partir du 01 janvier 2017. Le 25 septembre prochain se tiendra une réunion du comité de pilotage.

La commune du Vernet Sainte Marguerite a fait la demande de se retirer de la Communauté de Communes les Cheires pour rejoindre la Communauté du Sancy. A ce jour, le Préfet n'a pas encore fait part de sa réponse.

2- Débat sur le P.A.D.D. :

Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** avait été approuvé en février 2013 mais sans que celui-ci fasse l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant du conseil municipal.

Le PADD est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un document simple et concis donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble de la commune.

Suite à une rencontre entre Sylvie, Thierry et le Cabinet Descoeur un nouveau P.A.D.D. a été rédigé dans le cadre de la commission urbanisme. Celui-ci doit être partagé et débattu au sein du conseil. Le PADD peut être modifié et évolué jusqu'à l'enquête publique. Le PADD sera présenté à l'occasion d'une réunion publique programmée le samedi 3 octobre (visite sur le terrain le matin et présentation de l'AVAP et du P.L.U. l'après-midi. Il est souhaité que le jour de la présentation, il ne soit pas trop employé d'abréviations.

Arnaud demande que le document précise quel scénario est retenu pour la démographie.

Le scénario 3 a été retenu par l'ensemble des élus. La cible est conforme aux objectifs du PLH : 1334 habitants en 2030 (dernier recensement en 2015 nous sommes à 1157 habitants.) La municipalité a le souhait d'accueillir 177 habitants de plus d'ici 2030, ce qui nécessite la création de 77 logements.

Arnaud remarque que la population vieillit et qu'il faut veiller à maintenir les effectifs de l'école. Il faut dire explicitement que nous voulons attirer une population de jeunes ménages, d'où le besoin de diversification des logements.

Il faut apporter une attention particulière sur le risque de désertification du centre bourg. Par conséquent prévoir des espaces réservés pour créer des places de stationnement car il n'y a pas de stationnement, pas de terrain. Par conséquent prévoir des espaces réservés pour créer des places de stationnement.

Quelques corrections sont apportées :

Jean Luc demande que « quartiers ruraux » soit remplacé par « quartiers anciens », rajouter le Clos d'Issac dans la liste des lieux pouvant accueillir des activités artisanales et commerciales.

Les élus décident qu'au terme de ce débat ils sont d'accord sur le document ainsi modifié et d'accord pour la poursuite du projet sur cette base.

Sylvie se charge d'apporter les corrections et de transmettre le document au cabinet Descoeur.

3- Travaux ruelles de bourg :

Le montant estimé des travaux pour les deux tranches s'élève à 388 211.90 € TTC. La première tranche comporte la rue des Farges, la rue de la Boucherie et l'Impasse de l'Enfer.

La deuxième tranche comporte la rue Côte Grosjean, la rue des Gourlettes, la rue des Courtes, la rue de la Poterne.

Les subventions officiellement notifiées ont été attribuées avec un estimatif de travaux largement inférieur qui s'élève à 219 010 €. La réfection des réseaux n'avait pas été prise en compte et elle n'ouvre pas droit au même type de subventions.

Le montant des subventions attribuées officiellement à ce jour est de 106 219 € qui se décompose avec la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour un montant de 65 703 € et du Conseil Régional dans le cadre du programme des Cités Auvergnates de Caractère (C.A.C) pour un montant de 40 516 €.

La question se pose sur la réalisation de ces travaux en partie (1^{ère} tranche) ou dans leur totalité (tranches 1 et 2). Christian souhaite que tous les élus se positionnent.

Si les deux tranches sont effectuées, le budget d'investissement sera fortement contraint pendant les prochaines années.

Si on réalise uniquement la première tranche, l'effet produit sera moindre et donnera une impression de projet inachevé. Il faut favoriser l'embellissement du village. De plus Gérard rappelle à juste titre que le réseau d'assainissement est vieux (45 ans). Il est en mauvais état, il devient urgent de le remplacer.

Julien rappelle qu'on ne doit pas investir tout sur les ruelles, qu'il faut traiter la problématique de la traverse afin de la sécuriser. Gérard rappelle que les travaux sur la traverse ne sont pas de la compétence de la commune mais du Conseil Départemental puisqu'il s'agit d'une route départementale. Ce dernier n'a pas répondu favorablement à notre demande formulée en 2014. Il faudra déposer une nouvelle demande. Il faudra donc plusieurs années avant que ce projet ne voie le jour.

Gérard précise que les travaux concernant les ruelles de bourg pourront bientôt être entrepris car une consultation des entreprises a été lancée. L'ouverture des plis est prévue le 15 septembre. Il précise que des économies pourraient être faites sur le marché quant à l'emploi des matériaux retenus et le revêtement de surface.

Christian propose que cette année le budget soit préparé fin décembre, avec une programmation pluriannuelle en collaboration avec la commission finances.
La commission Finance se réunira le 23 septembre 2015.

Le choix d'exécuter les deux tranches est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

4- Jours de Lumière :

L'équipe technique a posé le revêtement au sol dans la salle Thonat. Les rues ont été nettoyées.

Le coût des travaux d'électricité et de plomberie du Clos d'Issac est pris en charge par la Communauté de Communes.

Pendant la manifestation à savoir du jeudi 24 au dimanche 27 septembre, le village sera éclairé jusqu'à deux heures du matin, sauf le quartier d'Issac toute la nuit en raison de l'exposition des œuvres.

La circulation sera interdite rue de la Chantelle pendant la durée du festival (sauf pour les urgences et les pompiers). Le stationnement le long de la rue de la Chantelle et Place de l'Eglise sera également interdit. Les habitants de ces quartiers auront la possibilité de se garer dans le Parc du Château, Place des Razes, clos d'Issac.

L'Association Amos est à la recherche de bénévoles.

5- Redevance d'occupation du domaine public France Telecom 2015 :

Il s'agit de l'utilisation par France Télécom des réseaux de la commune, qui font l'objet d'une redevance payée à la commune par ces opérateurs.

Les tarifs 2014 sont : 40.40 €/km en souterrain, 53.87 €/km en aérien, et 26.94 €/cabine téléphonique.

Les tarifs 2015 prévoient de les passer respectivement à 40.25 €/km, 53.66 €/km et 26.83 €/cabine.

Par ailleurs, en raison d'une baisse des valeurs des index TP01 (*la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux bâtiments publics*), les montants des redevances dues pour l'année 2015 sont inférieurs à ceux de l'année 2014.

Le conseil valide les montants des tarifs 2015. La RODP s'élève à 752.59 € pour l'année 2015.

6- Informations Diverses :

- ▶ En l'absence de l'élue aux finances, la secrétaire présente la décision modificative suivante pour intégrer le coût des études dans le montant total des travaux réalisés qui sont :
 - L'étude route du Marand, étude du cimetière, étude Pôle de vie (1^{ère} et 2^{ème} tranche).

Les écritures comptables sont les suivantes :

- Section investissement dépenses : compte 21318-041 = + 4 186,00€
- Section investissement dépenses : compte 21538-041 = + 5 828,11€
- Section investissement dépenses : compte 21316-041 = + 2 272,40€
- Section investissement dépenses : compte 2128-041 = + 15 736,29€
- Section investissement recettes : compte 2031-041 = + 28 022,80€

- ▶ Thierry a reçu 1 brochure provenant de Phytovert. Il s'agit d'une synthèse sur la qualité de l'eau en Auvergne (surface+souterraine). La brochure sera envoyée à chaque élu. Elle est disponible en mairie.

▶ Accueil Immigrants :

Suite au courrier de Monsieur le Ministre, concernant l'accueil de réfugiés et demandeurs d'asile, la municipalité doit se positionner sur sa volonté d'accueillir une ou plusieurs familles dans la commune. En sachant qu'il s'agit d'un engagement sur plusieurs années.

A l'unanimité, les élus sont d'accord pour constituer un groupe de travail qui sera composé de la commission Solidarité afin d'étudier la faisabilité du projet, pour un éventuel partenariat. Celui-ci sera étendu à la population. Maria se charge d'organiser une réunion rapidement et propose de porter le projet autour de nous.

Christian demande quelques volontaires pour continuer à nettoyer rue de Rochemanie.

La séance est levée à 12h00.